



RÉCEPTION, GARANTIE, ASSURANCES DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

- Quelles sont les modifications apportées aux obligations des parties contractantes dans le cadre de la réception des travaux ?
- Quel est le rôle des différents acteurs dans le cadre des OPR ?
- Quelles sont les possibilités offertes au pouvoir adjudicateur lors de la réception des ouvrages ?
- Quels sont les effets de la réception ?
- Comment solder le marché de travaux ?
- Quelles sont les garanties et assurances à prendre en compte dans les marchés de travaux publics ?

Formation intensive sur 1 jour (7 h)

Animée par Olivier HACHE

Directeur de projets, formateur consultant,
expert des marchés publics



RÉCEPTION, GARANTIE, ASSURANCES DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

La réception dans les marchés publics de travaux est un acte fondamental pris par le maître d'ouvrage et préparé par le maître d'œuvre.

Trop souvent négligés, les différents acteurs de la construction n'en mesurent pas suffisamment la portée : fin des rapports contractuels, transfert de garde de l'ouvrage, mise en jeu des garanties et solde du marché.

La trilogie maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises, sans oublier les acteurs "périphériques" comme le contrôleur technique, le CSPS ou l'OPC ont des rôles et responsabilités bien déterminées.

Depuis la date de fin de travaux annoncée par l'entreprise, en passant par les opérations préalables à la réception incombant au maître d'œuvre puis à la décision finale de réception prise par le maître d'ouvrage, **nous vous proposons de décortiquer point par point les différentes étapes structurantes de cet acte fondamental et de vous conduire au-delà, à la gestion du solde financier du marché, à l'analyse des portées et enjeux des différentes garanties et à la mise en application des assurances inhérentes aux opérations de construction.**

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Responsable de la maîtrise d'ouvrage publique, chef de projets, ingénieur, technicien, juriste, responsable de cellules marchés publics, architecte, bureau d'études

PRÉREQUIS

Connaissances de base de la conduite d'une opération de travaux et de la réglementation des marchés publics



OBJECTIFS

- Connaître les obligations des parties contractantes dans le cadre de la réception des travaux
- Identifier le rôle des différents acteurs dans le cadre des OPR
- Distinguer le rôle de conseil et d'assistance du maître d'œuvre de celui de décideur du maître d'ouvrage
- Connaître les possibilités offertes au pouvoir adjudicateur lors de la réception des ouvrages
- Maîtriser les effets de la réception
- Gérer le règlement et le solde des marchés de travaux
- Appréhender la portée des garanties liées aux travaux et identifier la meilleure politique d'assurance en matière de construction

LES ENJEUX

En matière de travaux, la réception des ouvrages constitue un des moments les plus importants pour le pouvoir adjudicateur.

Au travers d'une présentation détaillée des différentes étapes des opérations liées à la réception, les participants seront sensibilisés à la responsabilité des différents acteurs, à la mise en œuvre des garanties et à la prise en compte d'une politique d'assurance adaptée aux enjeux de l'opération



PRIX NET : 1090 €

PROGRAMME

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Introduction

- Présentation des enjeux du CCAG-Travaux au regard des opérations liées à la réception des ouvrages

9h15 Les opérations de réception dans les marchés publics de travaux

- Les enjeux de la réception : généralités
- Les opérations préalables à la réception et le rôle de la maîtrise d'œuvre
- La réception des ouvrages et le pouvoir de décision du maître d'ouvrage
- La levée de réserves et les mesures coercitives applicables aux entreprises
- Le cas des réceptions partielles d'ouvrages
- Les mises à disposition de certaines parties d'ouvrage
- Les effets de la réception : transfert de garde, mise en œuvre des garanties, solde du marché
- Les documents fournis après exécution par les différents acteurs
- Synthèse des étapes de la réception

- **Cas pratique.** Analyse du phasage des opérations de réception

10h30 Pause

10h45 La gestion financière de fin de chantier

- Les acomptes et les décomptes mensuels et finaux
- Les clauses financières spécifiques de fin d'exécution
- Les obligations et conditions de conservation et d'archivage

- **Cas pratique.** La gestion du solde d'un marché de travaux en fin de chantier

12h30 Déjeuner

14h00 Garanties et assurances

- Les garanties à prendre en compte
- Les garanties de parfait achèvement, biennale et décennale
 - La garantie de parfait achèvement
 - La garantie de bon fonctionnement
 - La garantie décennale
- Les obligations d'assurance des constructeurs
- Les obligations d'assurance du maître d'ouvrage
- Les assurances facultatives

- **Cas pratique.** La mise en œuvre des garanties post réception

15h30 Pause

15h45 Contentieux et litiges

- Les règlements amiables
- L'arbitrage
- Les règlements juridictionnels

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation est dispensée par un expert des contrats publics et un praticien de la maîtrise d'ouvrage, basée sur des modes opératoires issus du terrain, développés et éprouvés, depuis plus de 20 ans sur des opérations de typologies variées, menées et réalisées avec des obligations de résultat

- Apports méthodologiques et juridiques
- Illustrations au travers d'exemples, de cas pratiques, d'échanges et de retour d'expériences

VOTRE FORMATEUR

Olivier HACHE

Directeur de Projets, AMO, conduite d'opérations, qualification OPQIBI, programmation architecturale

- Depuis 2001 : Formateur sur la réglementation des marchés publics, la maîtrise d'ouvrage publique, les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, les PPP, les montages complexes et les secteurs exclus
- 2000 - 2003 : Chef du Service des Marchés et des Affaires Juridiques à l'Établissement Public de Maîtrise d'Ouvrage de Travaux Culturels (E.M.O.C. - Ministère de la Culture et de la Communication)
- 2002 - 2005 : Maître de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Paris (I.E.P.) : "La maîtrise d'ouvrage publique de projets à caractère culturel"
- 1998 - 2000 : Responsable des affaires administratives et juridiques au sein de l'Association pour la Célébration de l'An 2000, ministère de la Culture et de la Communication
- Auteur d'ouvrages et articles sur les contrats publics, notamment "Maîtrise d'ouvrage, passation des marchés publics, procédures et conduite", éditions du Moniteur des travaux publics et "Maîtrise d'ouvrage publique - gestion d'un projet de construction", éditions CATED



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
 CP Ville
 Tél. Email
 N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)
 Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours
 Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total Code promo Financement OPCA : ☐ oui ☐ non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- ☐ notre catalogue
- ☐ notre site internet
- ☐ notre newsletter
- ☐ un emailing
- ☐ appel téléphonique
- ☐ bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1090,00 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Palement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Auparavant de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
 Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr